

saint-pardoux

Subventions et boulangerie au conseil

En dehors du projet de création d'une commune nouvelle avec Soutiers (lire NR de lundi), le conseil municipal de jeudi dernier a abordé d'autres sujets.

Subventions. Rédigées sur la nouvelle attribution associative, les attributions resteront sur les mêmes modalités. A noter que l'opposition (deux voix) s'est opposée à la subvention de 900 € accordée à l'Acca, s'appuyant sur des études du Muséum national d'histoire naturelle sur les ragondins et celles du CNRS de Chizé sur la disparition des oiseaux; et pour d'autres raisons, elle a voté contre les Artp'culteurs (800 €) et la Compagnie Idéosphère (3.000 €). Le reste des aides accordées: Amicale des donneurs de sang, 150 €; Café Gâtine, 130 €; Association des retraités de Saint-Pardoux, 300 €; Banque alimentaire des

Deux-Sèvres, 150 €; comité de jumelage canton de Mazières-en-Gâtine et Togo, 150 €; FC Sud-Gâtine, 255 €; Solidarité paysans, 300 €; Tennis-club sud Gâtine, 60 €.

Aides à la diffusion en milieu rural. Dans le cadre du nouveau festival Reggae Charette, une demande de subvention à la compagnie deux-sévrienne a été faite pour un montant de 1.210 €, dont 600 € pour la commune et 610 € pour le Département.

Candidature au poste de boulanger. Benoît Piron affirme que ce n'est plus un secret M. et Mme Coquerie, boulangers à Mazières-en-Gâtine, se sont présentés à la candidature au poste de la nouvelle boulangerie. Sandra Vidard-Rouvreau se demande « pourquoi la présentation du boulanger n'a pas été évoquée et les travaux se sont arrêtés ? ». Le maire répond que « des modifi-

cations de plan et les conditions météorologiques ont ralenti les travaux, puis l'architecte attendait la nomination ferme du futur boulanger ». Pour évoquer la présentation, « la fabrication du pain se fera sur place et que cette modalité est inscrite dans le cahier des charges », précise Benoît Piron. Les deux élus d'opposition se sont opposés à cette délibération.

Motion de soutien contre les bassines Sèvre niortaise.

Le collectif anti-bassines défend la non-crédation des bassines sur le territoire. Les élus de la commune adhèrent à la motion de soutien contre les bassines Sèvre niortaise, ajoutée par la mention « et du Marais poitevin » sur proposition de l'opposition. Une demande que la motion soit bien prise en compte, en précisant que l'eau est une ressource et un bien commun à tous (deux absentions).